



Extrait du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL du 13 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

Date de Convocation	08/03/2025
Date d’Affichage	08/03/2025
Nombre de Conseillers en exercice	14
Présents	9
Votants	11

Étaient présents :

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Michel LEBOUÇ, Mr Nicolas MARTINAIS.

Absents excusés :

Mme Sylvie COUPE, Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH, Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mr Michel LEBOUÇ, Mr Patrick DEMARQUET.

Absents :

Mr Boris BOYAVAL

N°024-2025

Validation du devis pour l'entretien des espaces verts

Afin de réduire les tâches du service technique, Monsieur le Maire présente la consultation mise en œuvre auprès des entreprises BOYÈRE, BOITTIN, ESAT La Corbinais, LAMBERT, Les Jardins Goronnais et DAUGUET de Laignelet.

Après étude en commission, il a été proposé de retenir :

- L'entreprise Les Jardins Goronnais, pour l'entretien :
 1. Résidence la Source : 1 368.00 € TTC
 2. Résidence Emeraude : 5 688.00 € TTC
 - TOTAL : 7 056,00 € TTC**

- L'entreprise LAMBERT Paysage, pour l'entretien :
 1. Résidence La Massonnais : 1 800.00 € TTC
 - TOTAL : 1 800,00 € TTC**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** les devis pour les entreprises LES JARDINS GORRONNAIS pour 7 056.00 € TTC et LAMBERT Paysage pour 1 800.00 € TTC
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document afférent à ce dossier

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le

